

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 92 (1963)

Heft: 9

Rubrik: Tour d'horizon pédagogique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 10.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TOUR D'HORIZON PÉDAGOGIQUE

● A GUIN, en novembre 1962, une assemblée communale extraordinaire a voté le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire, dont le devis se montait à 2 350 000 fr. Il abritera 10 classes appartenant à l'école secondaire et à l'école ménagère, des salles d'ouvrages manuels pour les filles et pour les garçons, une salle de physique, un préau couvert pour les récréations et une salle de projections de 300 places.

● A GUIN, la commune a accordé une subvention de 100 000 fr. à la communauté réformée qui va consacrer 650 000 fr. à la construction de deux salles de classe, de locaux d'ouvrages manuels et de deux appartements pour les maîtres.

● A CHENENS, un nouveau bâtiment scolaire a été inauguré et béni en la fête de l'Ascension.

● A MORAT, le 26 juin, inauguration des nouveaux locaux de l'école catholique. La ville participe aux frais de construction par un subside de 75 000 fr.

● Pour le *DEBUT DE L'ANNEE SCOLAIRE EN AUTOMNE*, l'Ecole bernoise nous apprend que des motions ont été approuvées par les Grands Conseils d'Argovie, Berne, Schaffhouse, Schwyz, Soleure, Saint-Gall, Vaud et Zurich.

● A LUCERNE, on est même plus avancé. Le 6 mars, le Grand Conseil a inscrit ce principe dans la nouvelle loi scolaire en vigueur depuis le 15 avril 1963; il sera applicable dès 1965. Cette année-là, l'année scolaire sera prolongée d'un trimestre, sauf pour les élèves qui termineront leur 9^e classe.

● Pour l'*AGE D'ENTREE EN CLASSE*, les enfants devront avoir 6 ans révolus au 1^{er} mai, d'après le futur système lucernois.

● Dans son assemblée générale annuelle, la Société des Amis de l'ECOLE FRANCAISE DE BERNE a entendu son président faire rapport avec satisfaction sur l'avenir financier de l'Ecole en suite de la décision prise par le gouvernement bernois, le 28 décembre 1962. L'Etat de Berne accorde, après presque vingt ans de discussions, un subside annuel qui comprend 2000 fr. pour chaque poste d'enseignement et une allocation de renchérissement. Il prend également à sa charge les cotisations d'employeur à la caisse d'assurance. En retour, il assujettit l'Ecole à l'*inspection officielle* et au *plan d'études officiel*. De son côté, la ville de Berne s'apprêterait à faire un geste en faveur de cette Ecole, qui a compté 327 élèves pendant le dernier exercice.

● A LA CHAUX-DE-FONDS, une classe a été créée pour les enfants des travailleurs étrangers, spécialement italiens et espagnols. Elle a groupé 45 enfants, qui arrivent à rejoindre les classes du régime commun au bout de quelque temps. Cette classe est dirigée par une Fribourgeoise, M^{me} Paul Comte, institutrice.

● A ZURICH, les 6 et 7 juillet dernier, le peuple a accepté à de fortes majorités divers projets de lois constitutionnelles sur les Eglises. En particulier, le projet sur la reconnaissance officielle de l'Eglise catholique romaine a été adopté par 83 347 voix contre 39 324. « Après le nouveau statut légal accordé à l'Eglise catholique dans le canton de Zwingli par une majorité protestante, écrit Pierre Barras, dans la *Liberté* du 8 juillet, il ne restera plus en Suisse, à notre connaissance, que le canton de Vaud, pour ne pas faire à la minorité confessionnelle la situation équitable qu'elle demande depuis longtemps ».

● *A propos du vœu émis par l'Assemblée des délégués de la SFE concernant le CONTROLE DES MINEURS AUX ENTREES DE CINEMAS, on nous signale que l'Impartial de La Chaux-de-Fonds relate que ce contrôle se fait sans incident à Neuchâtel, au Locle et à La Chaux-de-Fonds. « Tout jeune homme et toute jeune fille doit exhiber sa carte d'identité à la demande de l'agent ou du gendarme de service à l'entrée des cinémas » (L'Impartial, 13 avril 1963). Pourquoi cela ne se ferait-il pas aussi bien dans notre canton ?*

● Dimanche 14 juillet, la commune de MENIERES a inauguré sa nouvelle école, dont le coût se monte à 340 000 fr.

● *Un cours de formation d'ORTHOPHONISTES est organisé par la Faculté des Lettres de Neuchâtel. Durée des études : 4 semestres. Renseignements au Secrétariat de l'Université de NEUCHATEL.*

● On annonce la mort de M^{lle} Alice DESCŒUDRES, pédagogue de réputation mondiale, pionnière des méthodes adaptées à l'enseignement des arriérés, collaboratrice de l'Institut Rousseau, à Genève, dès sa fondation. On lira encore avec profit son ouvrage, traduit dans une demi-douzaine de langues, sur l'*Education des enfants arriérés* (Delachaux et Niestlé).

L'azote organique du compost

Saviez-vous que la fécondité naturelle d'un sol dépend dans une large mesure des réserves d'azote organique que contient l'humus du sol ? Les substances humiques renferment en effet jusqu'à 5 % d'azote sous forme organique. Cet azote est minéralisé avec le temps, c'est-à-dire rendu accessible aux plantes. Cette particularité, ainsi que le fait que l'humus contient de nombreuses autres matières favorisant l'activité des micro-organismes utiles du sol, expliquent que le compost exerce un effet si favorable sur la fécondité du sol. Mais il y a compost et compost ! Un bon compost est riche en humus durable qui donne au terrain une structure bien grumeleuse et stimule son activité. C'est pourquoi il faut toujours utiliser pour la préparation du compost un produit dont on sait qu'il permet une décomposition des déchets végétaux permettant la formation d'humus stable, comme c'est par exemple le cas du Composto Lonza.

L.